

Communiqué du 31 mai 2022

Affaiblir les mesures contre les chauffards signifie plus de morts et de blessés graves de la circulation

Le Conseil des États comme dernière voie d'urgence

RoadCross Suisse ne comprend pas pourquoi le développement favorable de la sécurité routière est mis en péril. La vitesse excessive est toujours une décision délibérée. Personne ne roule simplement à 100km/h en localité et devient un chauffard inadvertance ! En affaiblissant les peines plancher pour les délits de chauffards, Via sicura perd de son influx et les chauffards sont protégés. Le Conseil national s'est prononcé dans ce sens lors de la session de printemps et a accepté les modifications. RoadCross Suisse compte sur le sens des responsabilités du Conseil des États – et sur une décision correctrice. Dans le cas contraire, RoadCross Suisse envisage de lancer un référendum.

N'est pas un chauffard toute personne qui roule une fois trop vite ! Pour être condamné comme chauffard, l'excès de vitesse doit en effet être significatif, à savoir rouler à plus de 100km/h en localité, plus de 140km/h hors localité et plus de 200km/h sur l'autoroute. Considérant cela, il est vite évident que personne ne devient chauffard par inadvertance. Mentionnée comme impérative par la loi sur les chauffards, la présomption d'intention fait toutefois défaut lorsqu'une négligence entraîne un dépassement aussi significatif de la vitesse maximale autorisée. Selon la jurisprudence, l'excès de vitesse par négligence ne constitue donc pas un délit de chauffard. Partant, en l'absence d'infraction intentionnelle, les tribunaux peuvent en tout temps aller en dessous des peines plancher.

Favoriser un petit groupe qui ne manifeste aucun égard

Ancien procureur de Zurich et responsable d'un groupe consacré aux chauffards, Jürg Boll ne comprend pas l'affirmation selon laquelle Via sicura devrait être affaiblie au prétexte que des innocents sont condamnés après avoir commis une faute par inadvertance. Il a consacré pratiquement toute sa vie professionnelle aux infractions routières graves et dit : « Sur les 400 condamnations en moyenne par année en vertu de Via sicura, les décisions controversées sont très rares. Remplacer, selon les modifications, des mesures efficaces par une peine pécuniaire est un signal fatal qui reviendrait à privilégier un petit groupe de personnes qui ne manifeste aucun égard dans la circulation routière et met en péril des vies humaines. » Il est frappant de constater qu'en 2020, sur 422 personnes sanctionnées en vertu de l'article sur les chauffards (Art. 90 al. 3), seules onze étaient des femmes. N'est-ce pas intéressant que seuls les hommes semblent se tromper sur la vitesse maximale autorisées et pas les femmes ?

Bilan positif de Via sicura

Via sicura affiche un bilan positif qu'une évaluation du Conseil fédéral a également confirmé. Des douzaines d'accidents de la circulation mortels ou particulièrement graves ont ainsi pu être évités. Pour de nombreux experts de la sécurité routière, il est clair que l'effet préventif disparaît avec ces modifications. Président du Conseil de fondation de RoadCross Suisse, Willi Wismer explique : « L'affaiblissement des peines plancher rend Via sicura inefficace et les délits de chauffard vont augmenter. Alors que lors d'un premier délit, une

peine privative de liberté est prononcée avec sursis, ce sont précisément les retraits de permis de conduire qui accroissent la sécurité routière. Partant, il ne faudrait en aucun cas réduire la durée minimale du retrait de permis de 24 mois. »

RoadCross Suisse envisage de lancer un référendum

Par son initiative « Protection contre les chauffards », la Fondation RoadCross Suisse s'est engagée voilà 10 ans en faveur des victimes d'accidents causés par des chauffards. Elle s'insurge également contre le fait que des modifications soient effectuées alors que toutes les mesures définies par Via sicura n'ont pas encore été introduites. À cet égard Willi Wismer estime que : « Ceci est très discutable de notre point de vue. Avec le recul, retirer notre propre initiative apparaît comme une erreur. Si le Conseil des États devait affaiblir ces mesures, nous réfléchirions en tout cas sérieusement au lancement d'un référendum. »

Quelles peines plancher sont concernées par l'adaptation ?

Peine plancher Via sicura / Loi sur les chauffards	Mesure actuelle	Proposition Conseil fédéral	Décision Conseil National	Décision Conseil des États
Retrait de permis	24 mois	12 mois	12 mois	À venir
Peine privative de liberté	12 mois	Levée	Levée	À venir

En savoir plus sur RoadCross Suisse : <https://www.roadcross.ch/fr/>

Pour toute question ou informations complémentaires

Willi Wismer :

Président du Conseil de fondation de RoadCross Suisse : Tél 079 403 80 06 / willi.wismer@roadcross.ch

Stéphanie Anne Kebeiks :

Directrice RoadCross Suisse : Tél 078 814 21 05 / stephanie.kebeiks@roadcross.ch

Contact secrétariat général :

Centrale Tél 044 737 48 29 / info@roadcross.ch

Objectifs et mission de la fondation à but non lucratif RoadCross Suisse :

RoadCross Suisse (RCS), la fondation pour la sécurité routière, conseille et accompagne les victimes d'accidents de la route et effectue un travail de prévention. Depuis 2012, RCS a touché environ 20'000 personnes par an au cours de quelque 450 événements. Une grande partie d'entre eux sont des jeunes. RCS est politiquement neutre et fait campagne pour la sécurité routière quel que soit le moyen de transport. Il s'agit d'une fondation à but non lucratif selon les termes de l'article 80 et suiv. du Code civil suisse. Le siège est situé à Zurich, le second bureau se trouve à Lausanne.

Objet de la fondation RCS selon les statuts de l'association :

1. Amélioration de la sécurité routière
2. Promotion d'un développement modéré de la circulation routière sur des bases saines
3. Réduction du nombre de victimes et de blessés de la route
4. Conseil et soutien des victimes et leurs proches